

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIRE SUR LOT

Nombre de membres en**Séance du jeudi 09 décembre 2021****exercice:** 11

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 03 décembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Yvette FROIDEFOND.

Présents : 11**Sont présents:** Yvette FROIDEFOND, Edmond HARTMANN, Danielle BROCARD, Patrice MATENCE, Olivier GUITARD, Marc PHILIPPOT, Francis LOYGUES, Sébastien BEAUMONT, Dominique FILHOL, Eric MONTAGNE, Amélie ROUSSILLES**Votants:** 11**Secrétaire de séance:** Patrice Matence -Amélie ROUSSILLESModification de ce compte rendu suite à la réunion du conseil municipal du 13/01/2022**Ordre du jour**

- . Désignation du secrétaire de séance
- . Approbation du procès-verbal de la séance du 04/11/2021
- . Compte rendu des décisions du maire

Service de l'eau

- . Modification du prix au m3 de la consommation d'eau et de l'abonnement
- . Cas particulier – fuite après compteur
- . Décisions modificatives – délibération
- . Compte rendu de la réunion du 02/12/2021 « périmètre de sécurité station d'eau potable
- . Travaux de peinture anti rouille à faire sur les tuyauteries de la station à Bru ; approuvés par
- . Remplacement du tuyau de vidange du château d'eau (très endommagé et percé), intervention de la SAUR sur site pour devis

Commune

- . Décisions modificatives – délibérations
- . Projet CIMETIERE – délibérations -demandes de subventions : DETR (refusée en 2021) et
- . Travaux clôture au POLE SANTE – délibération + DM

devis de ETS SECHET	6 103.52 € TTC
devis de	en attente architecte
devis de ETS GOUASMINA	4 800 € TTC
- . Point sur les paiements / subventions du pôle santé
- . Effondrement du toit du garage de Mr Lacombrade → doit être adressé à Mr Lacombrade
- . PLUI - carte de travail : proposition des élus qui seront soumises au responsable CCVLV

Questions diverses

Début de séance : 18h50

Secrétaires de séance : Patrice Matence de 18h50 à 19h30 et Amélie Roussilles de 19h30 à 21h45.

Approbation du compte rendu de séance de la séance du 04/11/2021.

Madame le maire présente le compte rendu des décisions prises au précédent conseil et appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur la dite séance. Celle-ci est approuvée à l'unanimité. Le secrétaire de séance le signe.

**** DELIBERATIONS ****

SERVICE DE L'EAU

Objet : MODIFICATION DU PRIX DE LA CONSOMMATION D'EAU ET DE L'ABONNEMENT (DE_01_09_12_21)

DELIBERATION DE_01_09_12_21 annulée le 20/01/2022 suite à la réunion du conseil municipal du 13/01/2022 suite au non-respect de l'article L 2121-10,al. 3.

De facto, pour l'année 2022, il n'y aura aucune modification de tarif pour le service de l'eau.

Objet : SERVICE DE L'EAU - CAS PARTICULIERS - FUITES APRES COMPTEUR (DE_02_09_12_21)

Madame le maire rappelle que l'abonné est légalement tenu responsable de la conduite d'eau située en aval du compteur et qu'il n'est jamais foncé de solliciter une réduction de consommation en raison de fuites de ses installations intérieures, car il a toujours la possibilité de contrôler lui-même la consommation indiquée par son compteur (article 5 et 13 du règlement communal du service de distribution d'eau potable).

Pour l'année 2021, le conseil municipal, après avoir reçu réclamation de la part de certains abonnés et après avoir fait constater le bien-fondé de leur demande décide d'opérer une réduction de leur consommation, conformément aux règles énoncées ci-après.

- Application de la loi « Warsmann » avec ses critères :
 - « Consommation anormale » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné sur les trois années passées.
 - L'abonné doit attester de l'existence et de la réparation de la fuite par un plombier dans un délai d'un mois après qu'il ait été informé de sa « consommation anormale ».
 - Seules les fuites sur canalisation sont éligibles après compteur (tuyaux, raccords, coudes, vannes et joints). Les fuites dues à des appareils ne sont pas prises en compte (lave-linge, chasse d'eau, cumulus, piscine, système automatique d'arrosage...).
 - L'abonné ne paye que le double de sa consommation de référence (moyenne sur les trois années passées).

Objet : DECISION MODIFICATIVE - SERVICE DE L EAU - ETAT SALAIRES CHARGE (DE_03_09_12_21)

Le montant des charges de personnel est insuffisant pour les salaires/charges du 4ème semestre de décembre 2021.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6411	Salaires, appointements, commissions	1000.00	
6218	Autre personnel extérieur	-1000.00	

Vote : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENSION : 0

. Il est à noter que le conseil municipal demande : service de l'eau : question du plombage des compteurs -> la commission de l'eau doit se renseigner sur la possibilité de le faire, le coût et les modalités.

. Compte rendu de la réunion du 02/12/2021 « périmètre de sécurité station d'eau potable BRU »
Présentation par M. Patrice Matence – délégué.

.Travaux de peinture anti rouille à faire sur les tuyauteries de la station à Bru ; approuvés par la commission eau -> à programmer.

. Remplacement du tuyau de vidange du château d'eau (très endommagé et percé), intervention de la SAUR sur site pour devis.

**** DELIBERATIONS ****

COMMUNE

Objet : DECISION MODIFICATIVE - INDEMNITES DES ELUS (DE_04_09_12_21)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-1100.00	
6531	Indemnités	1100.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Vote : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENSION : 0

Objet : DECISION MODIFICATIVE - POLE SANTE - DEVIS CONTROLEUR TECHNIQUE : VERITAS (DE_05_09_12_21)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Devis architecte pour le contrôleur technique : 1 200.00 € TTC
VERITAS devis de 1 980.00 € TTC
DM de 780.00 € TTC

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313 - 147	Constructions	780.00	
020	Dépenses imprévues	-780.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **vote**, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus,
- **demande** à Madame le maire d'envoyer un mail à l'architecte pour savoir ce qu'il propose concernant la différence entre son chiffrage et celui de VERITAS. Les 10 % de réserve pourront être appliqués sur la facture de l'architecte.

Vote : POUR : 8 CONTRE : 1 ABSTENSION : 2

Objet : DECISION MODIFICATIVE - POLE SANTE - DEVIS TELECOM ORANGE (DE_06_09_12_21)

ORANGE devis de 1 495.20 € TTC

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-1495.20	
2132 - 147	Immeubles de rapport	1495.20	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **vote**, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus,
- **demande** à Madame le maire d'envoyer un mail à l'architecte pour savoir ce qu'il propose concernant le devis non notifié dans son chiffrage. Les 10 % de réserve pourront être appliqués sur la facture de l'architecte.

Vote : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENSION : 2

. Projet CIMETIERE – délibérations - demandes de subventions : DETR (refusée en 2021) et amendes de police

Madame le maire informe le conseil municipal que le dossier sera repris par Edmond Hartmann. Le conseil municipal décide que le projet cimetièrre et les demandes de subventions doivent être présentés au prochain conseil

**** DELIBERATIONS ****

Objet : DECISION MODIFICATIVE - POLE SANTE - TRAVAUX DE CLOTURE (DE_09_09_12_21)

Madame le maire rappelle au conseil municipal :

Synopsie :

délibération DE_09_11_10_21, il a été notifié l'accord du conseil municipal :

- . pour l'achat du terrain de M. Prady,
- . pour la remise en état de la clôture à l'identique.

Pour ce faire, Madame le maire a choisi le devis des Ets GOUASMIA pour un montant de 3 720 € TTC

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151	Réseaux de voirie	-4000.00	
2313 - 147	Constructions	4000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Vote : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENSION : 0

. Point sur les paiements / subventions du pôle santé

->le suivi en tableau excel est transmis à chaque élu

. Effondrement du toit du garage de Mr Lacombrade → doit être adressé à Mr Lacombrade un courrier AR + envoi simple pour signaler la dangerosité sur voie publique de l'effondrement du toit du garage.

->M. Hartmann informe l'assemblée que le courrier rar a été envoyé le 9/12/2021.

. PLUI - carte de travail : proposition des élus qui seront soumises au responsable CCVLV.

. Il est à noter que le conseil municipal demande pour la prochaine réunion du conseil municipal qu'il soit inscrit à l'ordre du jour :

- >projet trottoir,
- >cimetièrre.

Questions diverses :

Enlever les affiches au rond point sur la barrière (près de la poste).

. **M. Marc Philippot annonce sa démission** et fait lecture de son courrier qu'il donne à Madame le maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45